

# Guerre et régimes sociaux de propriété dans l'Antiquité gréco-romaine. Un retour sur les contributions des Relations internationales

## War and Social-Property Regimes in Greco-Roman Antiquity. A Return to the Contributions of International Relations

## Guerra y los regímenes sociales de propiedad en la Antigüedad Greco-Romana. Uno retorno a los contribuciones de las relaciones internacionales

Frantz Gheller

Numéro 52, hiver 2012

Le renouvellement de la sociologie historique marxiste des relations internationales

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1017280ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1017280ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Athéna éditions

ISSN

0831-1048 (imprimé)

1923-5771 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Gheller, F. (2012). Guerre et régimes sociaux de propriété dans l'Antiquité gréco-romaine. Un retour sur les contributions des Relations internationales. *Cahiers de recherche sociologique*, (52), 137–160.  
<https://doi.org/10.7202/1017280ar>

Résumé de l'article

Le néoréalisme et l'École anglaise dépeignent l'Antiquité gréco-romaine comme un état de guerre permanent obéissant à une logique de balance du pouvoir analogue à celle du système international contemporain. De son côté, le constructivisme insiste sur les pratiques de coopération qui régulaient les interactions entre cités-États plutôt que sur la guerre elle-même. Par une analyse comparative du développement des logiques d'expansion territoriale de la Grèce démocratique et de la république romaine, cet article offre une conceptualisation alternative des stratégies de territorialisation et d'appropriation qui ont prévalu à Athènes et à Rome. Cette conceptualisation s'ancre dans la sociologie historique des relations internationales afin de souligner comment les activités militaires qui complètent les capacités de production et d'appropriation revêtent des formes variées qu'on gagne à comprendre en analysant la spécificité historique des régimes sociaux de propriété.

# **Guerre et régimes sociaux de propriété dans l'Antiquité gréco-romaine. Un retour sur les contributions des Relations internationales**

FRANTZ GHELLER

Ce texte s'intéresse au traitement théorique réservé à la question de la guerre et de la paix dans l'Antiquité gréco-romaine au sein de la discipline des Relations internationales (RI)<sup>1</sup>. Dans un premier temps, il souligne les faiblesses des analyses du néoréalisme et de l'École anglaise : toutes les deux ont en commun de théoriser la réalité des communautés politiques grecques et romaines à l'aide d'idéaux-types sociologiques incapables de saisir les variations historiques dans les stratégies de territorialisation et d'accumulation adoptées par les classes sociales dominantes et leurs communautés politiques en vue de leur reproduction élargie. Parce qu'elle accorde une grande attention à l'agentivité, l'approche constructiviste apparaît aux premiers abords plus sensible à cette question. Le traitement qu'elle réserve à la question de la coopération entre les cités-États grecques révèle toutefois son incapacité à ancrer historiquement et sociologiquement les comportements des acteurs et l'origine sociale des cadres normatifs en matière de guerre et paix.

.....  
1. Il s'attarde en particulier à l'époque archaïque (800 av. J.-C. 508 av. J.-C.) et classique (508 av. J.-C – 323 av. J.-C.) de la Grèce ainsi qu'à la république romaine (509 av. J.-C. – 27 av. J.-C.) et au développement de son empire (27 av. J.-C – 476 ap. J.-C).

Dans un deuxième temps, le texte propose de comparer la signification historique des sources sociales de la guerre dans l'Antiquité grecque et romaine à l'aune de la théorie des régimes sociaux de propriété. Initialement fondée sur les travaux de Robert Brenner et subséquemment élaborée par Ellen Wood et George Comninel, la théorie des régimes sociaux de propriété a été introduite en RI par Benno Teschke, Hannes Lacher et Frédérick-Guillaume Dufour. Elle met de l'avant la notion qu'il existe des différences fondamentales entre les activités militaires menées dans les sociétés capitalistes et celles menées dans les sociétés non capitalistes, où la guerre est avant tout la continuation de l'économie par d'autres moyens. Dans les sociétés non capitalistes, l'appropriation des richesses passe en effet généralement par l'utilisation de la coercition directe plutôt que par l'amélioration de la productivité, comme c'est le cas dans les sociétés capitalistes<sup>2</sup>.

L'analyse des relations historiques entre classes sociales aide à saisir le caractère géopolitiquement distinct et historiquement spécifique des trajectoires développementales de chaque communauté politique. Ainsi le succès des luttes paysannes pour l'obtention d'un meilleur statut civique à Athènes dans la période classique a-t-il permis d'ancrer les pratiques de la cité-État en matière de coopération et de conflit dans une culture paysanne marquée d'un goût prononcé pour l'égalitarisme et la démocratie. À Rome, malgré une position fragile parce qu'elle n'était pas soutenue par un État fort, l'aristocratie réussit au contraire à asseoir sa domination sur la paysannerie et à lui imposer un lourd fardeau militaire. De telles différences dans la configuration des rapports entre classes sociales se sont traduites par des conflits militaires à portée beaucoup plus limitée à Athènes qu'à Rome, non pas d'abord pour des raisons technologiques, mais bien parce que les stratégies de territorialisation et d'appropriation adoptées par ces communautés politiques à divers moments de leur reproduction élargie se sont ancrées dans la grammaire générative de régimes sociaux de propriété aux évolutions différentes. Sans porter attention à cette grammaire, les théories des Relations internationales risquent de passer à côté de certains aspects centraux des dynamiques de pouvoir et de conflits qui caractérisent les interactions entre les communautés politiques de l'Antiquité.

---

2. Un tel constat n'implique pas que la guerre ait été la stratégie dominante d'appropriation des surplus dans toutes les communautés politiques précapitalistes. Le cas des cités-États italiennes durant la Renaissance offre un exemple probant de communautés politiques précapitalistes où la guerre, bien que fréquente, ne constituait pas le mécanisme d'accumulation premier comme c'est le cas au sein des régimes sociaux féodaux. Ainsi, pour les cités-États italiennes de la Renaissance, «les guerres étaient en général un complément à la reproduction commerciale, menées pour sécuriser les conditions et l'expansion du commerce», Justin Rosenberg, *Empire of Civil Society*, Londres et New York, Verso, 1994, p. 74.

## L'Antiquité classique dans la discipline des Relations internationales

### *L'image homogénéisante du néoréalisme et de l'École anglaise*

Au lendemain de la fin de la Guerre froide, Kenneth Waltz réaffirmait que malgré bien des changements dans les relations entre les nations, le caractère anarchique de la structure de la politique internationale demeure inchangé<sup>3</sup>. Quelques années plus tôt, il affirmait : «le caractère persistant de la politique internationale explique la similitude de la qualité de la vie internationale à travers les millénaires», une affirmation qui susciterait, selon Waltz, un large assentiment au sein de la discipline<sup>4</sup>. Pour les néoréalistes, l'idée que la structure de la politique internationale est anarchique vaut tant pour le système d'États-nations modernes et l'Europe médiévale que pour les cités-États grecques de l'Antiquité, dans la mesure où tous sont marqués par l'absence d'une autorité ou d'un gouvernement central. L'anarchie serait une constante dans l'histoire : de tout temps elle aurait fait de la sécurité la préoccupation centrale des unités de base du système international<sup>5</sup>. Il est fréquent de voir les néoréalistes chercher dans les écrits des penseurs politiques classiques des éléments qui viennent appuyer l'idée que l'essence des relations internationales aurait peu ou pas changé depuis cette époque<sup>6</sup>. L'exemple de la guerre du Péloponnèse, dont le récit a été livré par l'historien grec Thucydide au V<sup>e</sup> siècle av. J.-C., est souvent évoqué<sup>7</sup>.

Robert Gilpin présente la guerre du Péloponnèse comme le résultat typique d'un débalancement dans la répartition des capacités entre deux pôles régionaux. Cette guerre célèbre aurait ses origines dans le déséquilibre des forces régionales ayant découlé de la montée en puissance d'Athènes, que Sparte et ses alliés auraient perçue comme une menace à contrecarrer<sup>8</sup>. La plupart des néoréalistes concluent de ce genre d'exemple que la balance du pouvoir comme modèle de comportement des États a existé presque

3. Kenneth Waltz, «The Emerging Structure of International Politics», *International Security*, vol. 18, n° 2, 1993, p. 59. Sauf indication contraire, toutes les traductions sont de l'auteur.

4. Kenneth Waltz, «Reductionist and Systemic Theories», dans Robert Keohane (dir.), *Neorealism and Its Critics*, New York, Columbia University Press, 1986, p. 53.

5. Kenneth Waltz, *Theory of International Politics*, New York, McGraw Hill, 1979; Joseph Grieco, «Anarchy and the Limits of Cooperation: a Realist Critique of the Newest Liberal Institutionalism», *International Organization*, vol. 42, n° 3, p. 485-507; John Mearsheimer, *The Tragedy of Great Power Politics*, New York, Norton, 2001; Robert Gilpin offre une interprétation néoréaliste nuancée des préoccupations des États dans *War and Change in World Politics*, New York, Cambridge University Press, 1981.

6. Cette idée n'est d'ailleurs pas propre aux néoréalistes. Comme Buzan et Little le soulignent, «dans la mesure où les théoriciens des RI se sont attardés à l'histoire mondiale, ils ont été impressionnés par ô combien les systèmes internationaux précédents ressemblent au nôtre». *International Systems in World History*, Oxford, Oxford University Press, 2000, p. 2.

7. Et ce, bien que la guerre du Péloponnèse constitue une exception, non la règle, dans l'histoire militaire de la Grèce ancienne et classique, en effet caractérisée par la quasi-absence de guerres prolongées.

8. Robert Gilpin, *War and Change in World Politics*, New York, Cambridge University Press, 1981, p. 96.

de tout temps et que la guerre est un phénomène récurrent dont la cause est toujours à trouver dans une rupture de l'équilibre des forces. Pourtant, comme le souligne Justin Rosenberg, non un tel modèle explique bien peu de choses au-delà d'un aperçu descriptif de logiques d'escalation purement militaires. Il est aussi substantivement incorrect parce que la « puissance » des *polis* grecques ne reposait sur rien de semblable aux fondements de la puissance géopolitique des États modernes comme l'entend la définition réaliste. Les *polis* grecques, autonomes politiquement, n'étaient pas caractérisées par la présence d'organisations étatiques séparées de la société civile. L'« État » grec, en d'autres mots, n'existait pas au-delà du corps des citoyens politiquement organisés de manière autonome en l'absence d'un appareil bureaucratique<sup>9</sup>.

Insatisfaits de certains aspects du modèle explicatif néoréaliste, Barry Buzan et Richard Little ont tenté d'enrichir le cadre d'analyse en recourant au pluralisme méthodologique de l'École anglaise<sup>10</sup>. Celle-ci partage l'intérêt du néoréalisme pour les thèmes de la guerre, des grandes puissances, de la diplomatie et de la balance du pouvoir. Elle ne considère toutefois pas les États comme des monades et leur reconnaît une socialité puisque les États partagent des traits de culture commune et tendent à respecter dans leurs interactions des normes et des règles historiquement construites<sup>11</sup>. Plusieurs travaux inspirés de l'École anglaise ont consisté à interroger les différences et similitudes qui ont caractérisé les interactions entre les unités de différents systèmes d'États dans le passé. Adoptant une approche historique et comparative, Martin Wight a de cette façon suggéré que le monde romain et le monde médiéval différaient grandement du système international contemporain, alors que le système des cités-États grecques lui ressemblerait au contraire beaucoup<sup>12</sup>.

Buzan et Little ont entrepris de revisiter les conclusions de Wight en étudiant l'histoire mondiale à partir des premières interactions entre bandes de chasseurs-cueilleurs, il y a plus de 40 000 ans<sup>13</sup>. Tout en préservant l'image

9. Justin Rosenberg, *Empire of Civil Society*, Londres et New York, Verso, 1994, p. 79-83.

10. Barry Buzan, « From International System to International Society: Structural Realism and Regime Theory Meet the English School », *International Organization*, vol. 47, n° 3, p. 327-352; Barry Buzan, « The English School: an Underexploited Resource in IR », *Review of International Studies*, vol. 27, n° 3, 2001, p. 471-488; Richard Little, « Neorealism and the English School: A Methodological, Ontological and Theoretical Reassessment », *European Journal of International Relations*, vol. 1, n° 1, p. 9-43; Barry Buzan et Richard Little, *International Systems in World History*, Oxford, Oxford University Press, 2000.

11. Hedley Bull, *The Anarchical Society: A Study of Order in World Politics*, New York, Columbia University Press, 1977; John Vincent, « The Factor of Culture in the Global International Order », *The Yearbook of World Affairs*, vol. 34, 1980, p. 252-264; Adam Watson, *The Limits of Independence: Relations Between States in the Modern World*, Londres, Routledge, 1997.

12. Martin Wight, *Power Politics*, Harmondsworth: Penguins, 1979, p. 24; Martin Wight, *Systems of States*, Leicester, Leicester University Press, 1977.

13. Barry Buzan et Richard Little, *International Systems in World History*, Oxford, Oxford University Press, 2000.

d'un monde prémoderne en perpétuel état de guerre, l'« histoire mondiale » mise en récit par Buzan et Little les a amenés à réviser les suppositions qui sous-tendent le néoréalisme et la sociologie historique néowébérienne, pour qui c'est ultimement l'anarchie des relations internationales qui explique la récurrence de la guerre entre les États<sup>14</sup>. Selon Buzan et Little, il faut en particulier cesser de penser les systèmes « internationaux » prémodernes dans les termes de systèmes *interétatiques*. Penser en ces termes, ce serait prédéterminer l'analyse des systèmes internationaux prémodernes par une série de postulats déduits de l'expérience « westphalienne », certes valides pour l'époque contemporaine, mais qui ne s'appliquent pas aux époques précédentes. Un état d'anarchie, admettent Buzan et Little, prévaut dans le monde contemporain depuis 1500. Un tel état, ajoutent-ils, prévalait également avant l'apparition des premiers systèmes internationaux autour de 3500 av. J.-C. Dans l'entre-deux, soutiennent-ils toutefois, prédominaient des hiérarchies entre unités structurellement différenciées<sup>15</sup> : le fait que dans le monde antique et classique cités-États et empires sédentaires côtoyaient les tribus barbares et empires nomades témoignerait de différences fondamentales avec le système international contemporain dominé par un seul « type » d'unités, l'État-nation<sup>16</sup>.

Un tel constat laisse entendre que le cadre d'analyse élaboré par Buzan et Little serait plus attentif aux variations historiques que ne l'est le néoréalisme conventionnel. En débarrassant le concept de « système international » de ses présupposés westphaliens (c'est-à-dire l'anarchie et l'indifférenciation des unités), l'objectif affichée par Buzan et Little n'en demeure pas moins de lui restituer une validité quasi transhistorique<sup>17</sup>. Buzan et Little n'abandonnent donc pas la recherche d'un concept universel qui permettrait de saisir l'histoire des sociétés humaines à travers le temps et l'espace : guerre, diplomatie, courses aux armements, commerce, problèmes de balance de paiements, transmission de maladies et pèlerinages religieux sont autant d'éléments dont la présence depuis au moins 5500 ans suffit, selon eux, à « atténuer les doutes de ceux préoccupés par le potentiel d'anachronisme impliqué par l'usage d'un concept moderne tel que celui de “système international” pour

14. Voir les travaux de sociologie historique de Theda Skocpol, *States and Social Revolutions: A Comparative Analysis of France, Russia, and China*, New York, Cambridge University Press, 1979; Charles Tilly, « War Making and State Making as Organized Crime », dans P. Evans, D. Rueschemeyer et T. Skocpol, *Bringing States back in*, New York, Cambridge University Press, 1985 et Michael Mann, *The Sources of Social Power: Volume 1, A History of Power from the Beginning to AD 1760*, New York, Cambridge University Press, 1986.

15. Elles pouvaient être également parfois *fonctionnellement* différenciées, lorsque la suzeraineté d'un centre impérial était reconnue sans que l'autonomie politique locale ne soit pour autant totalement abdiquée. Voir Barry Buzan et Richard Little, *International Systems in World History*, Oxford, Oxford University Press, 2000, p. 230.

16. *Ibid.*, p. 166.

17. *Ibid.*, p. 5-6.

les temps prémodernes<sup>18</sup>». À la lecture du récit de l'histoire mondiale livré par les deux auteurs, on conçoit cependant mal sur quoi repose la prétendue portée universelle du concept de «système international» qui permettrait de décrire aussi bien les interactions entre *polis* grecques 400 av. J.-C. que celles entre les États-nations au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale.

En fait, la tentative de Buzan et Little de lier histoire et théorie ne diffère pas fondamentalement des projets de certains auteurs comme Herfried Münkler qui ont cherché, comme le souligne Benno Teschke, à donner un sens à l'histoire mondiale «en générant des concepts universaux à partir d'idéaux-types sociologiques<sup>19</sup>». Le concept de système international mobilisé par Buzan et Little présente en effet une dissonance semblable à la logique transhistorique des «empires» de Münkler en ce que son usage nécessite continuellement «de faire des concessions, exceptions et rétractions tout en introduisant simultanément une série de sous-types [...] eux-mêmes sujets à des nuances additionnelles parce que la distance entre l'abstraction et la concrétion se rétrécit dans chaque cas particulier<sup>20</sup>». Pour doter le concept de «système international» d'un potentiel heuristique, Buzan et Little doivent lui adjoindre une série d'autres «niveaux d'analyse» (les sous-systèmes internationaux, les unités, les sous-unités, les individus) et fragmenter l'analyse en une pléthore d'outils conceptuels : quatre «secteurs» d'analyse (l'économie, le politico-militaire, le socioculturel et l'environnement) et trois «sources» d'explication (la structure, le processus et les capacités d'interaction)<sup>21</sup>.

Utilisés afin de saisir les différences et les similitudes, ces outils conceptuels sont censés permettre d'historiciser les systèmes internationaux ; appliqués à toutes les sociétés humaines peu importe les lieux et les époques, ils réifient la réalité sociale et échouent à expliquer les genèses et trajectoires développementales historiquement spécifiques des communautés politiques et de leurs interactions. Il est ainsi difficile de ne pas voir dans l'étude de Buzan et Little un paradoxe similaire à celui mis en lumière par Teschke à l'endroit de Münkler, dont la tentative de saisir l'histoire mondiale à travers un concept universel se désagrège complètement en face «des différences fondamentales que son étude révèle, encore et encore, dans les trajectoires développementales et les politiques extérieures des cas étudiés<sup>22</sup>». L'apparente pertinence des outils conceptuels de Buzan et Little et, au premier chef, du concept de système international, s'effrite en effet à mesure que

18. *Ibid.*, p. 227.

19. Benno Teschke, «Imperial Doxa from the Berlin Republic», *New Left Review*, n° 40, 2006, p. 133.

20. *Ibid.*, p. 133-134.

21. B. Buzan et R. Little *op. cit.*, p. 68-89.

22. B. Teschke, *op. cit.*, p. 133-134.

les deux auteurs sont amenés comme Münkler à délaissier, sans ouvertement l'admettre, « l'analytique universelle que leur travail vise à exposer en faveur de commentaires discrets sur telle ou telle expérience contingente<sup>23</sup> ».

Buzan et Little sont forcés de recourir systématiquement à des illustrations pour donner sens aux généralisations faites à partir des catégories abstraites de leur « boîte à outils conceptuels ». Ils présentent, par exemple, le processus militaire censé caractériser l'ensemble des systèmes internationaux coexistant dans le monde antique et classique à la façon des néoréalistes comme un état de guerre permanent<sup>24</sup>. Le mode de démonstration utilisé ici comme ailleurs dans l'ouvrage consiste à illustrer la généralisation par un exemple, cette fois-ci par la dynamique entourant l'armement naval dans la Méditerranée. Buzan et Little se basent sur les travaux de Charles Singer et ses collègues pour soutenir l'idée qu'entre « 700 av. J.-C. et 1500, les États de la Méditerranée et de l'Europe “étaient essentiellement des États combattants ; leur prospérité dépendait de leur habileté à soumettre leurs voisins, à défendre leur civilisation contre les envahisseurs barbares et à protéger leur commerce”<sup>25</sup> ». Généralisant, Buzan et Little affirment que « cette remarque peut être appliquée à n'importe quelle civilisation du monde ancien et classique<sup>26</sup> ». Sans surprise, ajoutent-ils, la course aux armements apparaît parmi les principales caractéristiques du processus militaire qui caractérisent l'époque. Prenant un seul exemple, Buzan et Little expliquent que des 200 trirèmes utilisés par Athènes contre l'empire perse à la bataille de Salamis en 480 av. J.-C., la flotte athénienne doubla en 150 ans pour, une décennie plus tard, être rendue obsolète par l'apparition d'un nouveau type de galères. Ces dernières ne cessèrent d'augmenter de taille dans les 100 ans qui suivirent, résultat d'« une course aux armements » alimentée par la compétition militaire engendrée par la création de deux nouvelles puissances navales, l'Empire Antigonide en Macédoine et l'Empire des Ptolémée en Égypte, après la désintégration de l'Empire d'Alexandre le Grand<sup>27</sup>.

Voilà toutefois que l'expérience navale athénienne est loin d'être généralisable à l'ensemble du monde gréco-romain. Peu de cités-grecques possédaient une flotte capable de compétitionner avec celle d'Athènes et la deuxième plus grande flotte grecque au milieu du V<sup>e</sup> siècle av. J.-C., celle de Kérkyra (Corfu), se situait dans l'Adriatique, en dehors de la sphère d'influence maritime d'Athènes. Pourquoi Athènes a-t-elle privilégié la construction d'une flotte

23. *Ibid.*, p. 134.

24. B. Buzan et R. Little, *op. cit.*, p. 217.

25. *Ibid.*, p. 217.

26. *Ibid.*, p. 217.

27. *Ibid.*, p. 219.



navale là où beaucoup de cités-États – Spartes par exemple – ont plutôt axé leur développement militaire sur les forces terrestres? Pourquoi les Athéniens ont-ils souvent étendu leurs alliances militaires à l'étranger alors que les cités-États du Péloponnèse se sont longtemps contentées d'alliances régionales? Pourquoi l'empire athénien fut-il de si brève durée et impliquait-il le paiement de tributs par les cités alliées, alors que le paiement de tributs semblables n'était que marginal au sein de la ligue du Péloponnèse? Comment expliquer le faible intérêt des deux parties pour l'annexion de nouveaux territoires, là où l'annexion systématique de territoires constitua le moteur essentiel de l'expansion romaine? Ce sont là autant de questions qui restent irrésolues par une explication de type «balance de pouvoir» ou «course aux armements». D'ailleurs est-il réducteur d'étiqueter toutes les cités-États du monde antique d'«États combattants» comme le font Buzan et Little, un attribut qui perd toute pertinence analytique lorsqu'il est confronté aux exemples historiques.

Cela est d'autant plus frappant que peu d'auteurs ont souligné que la guerre du Péloponnèse, pour prendre l'exemple le plus fréquemment évoqué dans la littérature, *ne fut pas la règle, mais bien une exception* dans l'histoire de la Grèce antique. À l'image homogénéisante d'un état de guerre permanent, il est en effet possible d'opposer le fait que les relations entretenues entre *polis* grecques étaient de manière générale réglées par la modération et l'amitié plus que par la violence et l'animosité. Si l'analyse sociohistorique permet d'identifier une caractéristique commune aux cités-États de la Grèce antique, c'est plutôt que les paysans étaient partout exploités sur la base de la propriété «politiquement constituée» des classes exploiteuses<sup>28</sup>. Cette caractéristique est d'ailleurs commune aux communautés politiques précapitalistes en général, puisque les moyens d'appropriation des surplus de production y sont inextricablement liés à des pouvoirs «extra-économiques», c'est-à-dire qu'ils reposent principalement sur les coutumes, les traditions, les privilèges juridiques et politiques, ou sur la coercition et l'usage de la violence<sup>29</sup>.

Les relations d'appropriation des surplus dans la plupart des anciennes «grandes» civilisations reposaient ainsi souvent sur la menace physique exercée sur les producteurs par un appareil d'État central<sup>30</sup>. L'Égypte ancienne

28. On doit à Robert Brenner le concept de propriété politiquement constituée. Voir ses articles «Agrarian Class Structure and Economic Development in Pre-Industrial Europe», *Past and Present*, n° 70, 1976, p. 30-75 et «The Agrarian Roots of European Capitalism», *Past and Present*, n° 97, 1982, p. 16-113.

29. Ellen M. Wood, *Peasant-Citizen and Slave: The Foundations of Athenian Democracy*, New York et Londres, Verso, 1989, p. 123.

30. Il faut prendre garde à ne pas mettre toutes les sociétés précapitalistes dans le même panier. Ainsi, par exemple, les régimes de propriété seigneuriaux qui ont marqué l'Europe médiévale différaient grandement, malgré leur caractère non capitaliste, des régimes de propriété caractérisant la plupart des anciennes «grandes» civilisations. De la même façon, la logique d'appropriation caractérisant les États absolutistes qui se développèrent en Europe à partir du XV<sup>e</sup> siècle différait elle aussi grandement tant du régime seigneurial que des systèmes distributifs des anciennes «grandes» civilisations.

offre un exemple de ce type d'organisation sociale non capitaliste que Wood appréhende par la notion de système de redistribution (*redistributive systems*). Les paysans, ou *fellahs*, n'étaient pas propriétaires des terres qu'ils cultivaient. Ils travaillaient sous la menace permanente de la bastonnade tandis que les produits agricoles étaient directement appropriés par l'État, les familles nobles et les temples. Ces derniers ont joué un rôle central dans l'économie de redistribution : les temples n'étaient pas seulement des maisons de culte, mais aussi des lieux responsables de la collecte et du stockage des richesses de la nation dans un système de greniers et des trésors publics administrés par des chefs<sup>31</sup>.

La Chine impériale offre aussi un exemple de ce modèle non capitaliste d'économie de redistribution alors qu'au III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. et dans les siècles qui suivirent, son organisation politique se caractérisait par « une hiérarchie bureaucratique descendant du monarque aux districts administratifs régis par des fonctionnaires royaux et des officiers fiscaux<sup>32</sup> » : cette hiérarchie « extrayait le surplus du travail des villages assujettis [...] en vue de sa redistribution vers le haut dans la chaîne hiérarchique<sup>33</sup> ». Des systèmes de redistribution semblables, soutient Wood, ont existé dans presque tous les royaumes du monde antique, de l'empire des Incas jusqu'aux royaumes de l'Inde en passant par le royaume babylonien d'Hammourabi. Même quand les paysans possédaient leurs terres, ils avaient des obligations envers des « seigneurs » sous la forme d'impôt, de tribut ou de corvée : « par définition, la condition paysanne en était une de dépendance juridique et de sujétion politique<sup>34</sup> ».

C'est un fait, l'accroissement de la richesse dans les sociétés non capitalistes passait typiquement « par l'extraction coercitive des surplus *plutôt que par l'amélioration de la productivité du travail* » faisant ainsi de l'activité militaire, comme le souligne Wood, « toujours plus ou moins l'extension naturelle de l'appropriation<sup>35</sup> ». Cette caractéristique commune à plusieurs sociétés non capitalistes explique dans une large mesure pourquoi les « historiens antiques ont souvent remarqué la *normalité* de la guerre dans la Grèce et la Rome antiques<sup>36</sup> ». Il faut ici prendre garde à ne pas voir dans ces affirmations une règle universelle qui s'appliquerait à toutes les sociétés non capitalistes : la distinction entre régimes sociaux non capitalistes et régimes sociaux capitalistes n'est pas absolue puisque tant les uns que les autres recourent à des stratégies de territorialisation extrêmement variées. Comme le rappelle

31. Peter Der Manuelian, *Egypt: The World of the Pharaohs*, Cologne, Könemann, 1998, p. 363.

32. Ellen M. Wood, *Empire of Capital*, New York et Londres, Verso, 2003, p. 27.

33. *Ibid.*, p. 27.

34. E. M. Wood, *Peasant-Citizen...*, *op.cit.*, p. 84.

35. Nos italiques. *Ibid.*, p. 123.

36. L'italique est de Wood. *Id.*

Teschke, « une sociologie historique comparative requiert l'explication des spécificités et des variations » que seule une perspective centrée sur l'agent peut espérer achever<sup>37</sup>.

### ***L'ontologie désincarnée du constructivisme***

Tant le néoréalisme que l'École anglaise théorisent l'Antiquité gréco-romaine comme un état de guerre permanent qui obéirait à une logique de balance du pouvoir analogue à celle dite caractérisée les relations internationales contemporaines. L'originalité du constructivisme en RI a au contraire été d'insister sur les normes et pratiques de coopération centrales aux interactions entre communautés politiques de l'Antiquité. *A priori*, le constructivisme offre ici une avenue plus intéressante que le néoréalisme ou l'École anglaise en raison de l'attention qu'il porte à la problématique de la coconstitution de l'agentivité et de la structure. Son insistance sur « le sens et la signification que les acteurs attribuent aux situations collectives dans lesquelles ils se trouvent<sup>38</sup> » en fait une approche théorique à première vue particulièrement adaptée à la prise en compte de l'agence dans l'explication de la guerre et des relations internationales, d'autant plus qu'elle rejette toute théorie causale universelle<sup>39</sup>. Si certains constructivistes demeurent attachés à une vision stato-centrée des relations internationales et ne considèrent que l'État comme acteur pertinent à l'étude de celles-ci<sup>40</sup>, plusieurs ont cherché à aller au-delà de l'image monolithique de l'État afin d'en questionner l'unité et la cohésion politique.

Parmi ces auteurs, Nancy Kokaz, Christian Reus-Smit et Andreas Osiander ont porté leur attention sur les fondations morales des communautés politiques. Selon eux, la dimension éthico-politique, en particulier l'unité des cités et la solidité de leurs alliances, joue un rôle central en tant qu'assises du pouvoir dans le monde grec. Kokaz rappelle que cette unité et cette solidarité reposent sur le « bon usage » fait des institutions et des pratiques (sous formes de rites religieux, traités formels et lois non écrites fondées sur l'amitié et la modération) réglant la coopération entre les cités-États. Ce n'est donc pas seulement l'existence de ces institutions et pratiques qui importe dans l'explication des modèles de coopération qui marquent les relations entre cités-États grecques, mais aussi l'usage qui en était fait en vertu

37. B. Teschke, *op. cit.*, p. 134.

38. John Ruggie, *Constructing the World Polity: Essays on International Organization*, Londres et New York, Routledge, 1998, p. 84.

39. Cristian Reus-Smit, « Constructivism », dans S. Burchill *et al.*, *Theories of International Relations*, 3<sup>e</sup> éd., Basingstoke, Plagrave, p. 202.

40. Notamment Alexander Wendt, « Anarchy is What States Make of It: The Social Construction of Power Politics », *International Organization*, vol. 46, n° 2, 1992, p. 424.

de la «vie bonne», de l'«excellence»<sup>41</sup>. C'est, en d'autres mots, le respect ou le non-respect des normes et des institutions qui génère et module le changement social.

Andreas Osiander partage le même point de vue : il voit dans l'unité politique et morale de la *polis* la cause principale de ses succès et échecs militaires. Thucydide, insiste-t-il, rapporte que les Athéniens ont maintes fois agi avec arrogance à l'égard des autres *polis* grecques, même celles alliées. Ce serait en raison de ce manque de vertu, de ce «mauvais» usage des institutions et des pratiques de coopération, que l'empire athénien s'est effondré aussi rapidement<sup>42</sup>. La cause la plus profonde de la guerre du Péloponnèse ne tiendrait donc pas à un déséquilibre de la balance de pouvoir, mais à la témérité et à l'agressivité excessive des Athéniens. Cette interprétation, bien que brillamment déployée par Osiander, laisse le lecteur sur sa faim. Elle échoue à traiter de ce qui précisément doit être expliqué, c'est-à-dire les raisons qui, dans des circonstances historiquement particulières, ont amené les Athéniens à adopter des politiques de territorialisation aussi agressives et téméraires à l'endroit même de leurs alliés. Sans plus d'explication, il est difficile de ne pas voir dans cette interprétation une essentialisation de l'identité de la *polis* athénienne et de ses habitants. De même façon qu'historiens et sociologues parlent souvent de la soif de conquête de certains peuples ou de leur esprit de discipline comme si c'étaient là des traits de caractère innés, Osiander échoue à expliquer les raisons de l'arrogance athénienne au-delà de traits culturels, de «mentalités», détachés des rapports sociaux.

La théorisation de l'agentivité par le constructivisme échoue à ancrer les identités dans leurs grammaires sociales et à dynamiser adéquatement les sources du pouvoir social, non le moindre en raison de son ontologie. Ce qui pose ici problème, ce n'est pas que le constructivisme conçoive l'existence sociale comme étant «formée de façon intersubjective à travers les actions et les interactions des êtres humains» plutôt que «donnée objectivement» ou «créée subjectivement»<sup>43</sup>; c'est que les facteurs idéationnels soient priorités dans l'analyse causale de ces actions et interactions. Le constructivisme identifie l'action de *parler* comme «l'activité cruciale dans ce processus de construction du sens partagé qui structure le monde dans lequel les êtres humains interagissent<sup>44</sup>». L'accent mis sur les actes de langage, les représen-

41. Nancy Kokaz, «The Pursuit of Power and Peace in Ancient Greece», dans Michael Cox, Timothy Dunne et Ken Booth (dir.), *Empires, Systems and States: Great Transformation in International Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, p. 91-118.

42. Andreas Osiander, *Before the State*, Oxford, Oxford University Press, 2007, p. 139-163.

43. Dan O'Meara, «Le constructivisme», dans Alex Macleod et Dan O'Meara (dir.), *Théories des relations internationales. Contestations et résistances*, 2<sup>e</sup> éd., Montréal, Athéna éditions/Cepes, 2010, p. 246. Italique dans l'original.

44. *Ibid.*, p. 247.

tations et les identités est loin d'être en soi problématique, mais elle le devient à l'intérieur du cadre constructiviste. L'ontologie idéaliste du constructivisme néglige en effet la forme sociale spécifique de l'activité productive et des relations d'appropriation des surplus dont il est essentiel de tenir compte pour comprendre les logiques plurielles du changement social<sup>45</sup>. En rejetant l'usage des « classes sociales » comme catégorie ontologique, le constructivisme sépare les institutions et pratiques politiques, juridiques et culturelles des rapports de production, alors qu'elles en sont pourtant entièrement constitutives en tant que rapports de domination, de droits de propriété et du pouvoir d'organiser la production et l'appropriation. Il ne s'agit pas ici d'opposer à l'idéalisme ontologique du constructivisme un matérialisme réductionniste qui ferait du droit, du politique et du culturel de simples reflets d'une infrastructure matérielle, mais bien d'inscrire « la rationalité sociale des agents dans leur contexte relationnel et historique spécifique<sup>46</sup> ».

La sociologie historique des régimes sociaux de propriété fournit ici une alternative à l'idéalisme du constructivisme sans toutefois revenir au structuralisme du marxisme orthodoxe puisqu'elle valorise l'analyse historique substantive des luttes de classes plutôt que la dichotomie conceptuelle « agence/structure » ou la métaphore « base » et « superstructure »<sup>47</sup>. Comme Frédéric-Guillaume Dufour l'explique, la méthode historique au cœur de la théorie des régimes sociaux de propriété en est une de comparaisons synchroniques et diachroniques des relations sociales qui rejette les explications structuralistes en termes de « modes de production » et met plutôt l'accent sur l'analyse historique des relations de classes<sup>48</sup>. Elle reprend en ce sens les éléments fondamentaux de la méthodologie du matérialisme historique esquissée par Marx dans sa discussion de la rente féodale<sup>49</sup>.

Sans saisir le rôle constitutif des régimes sociaux de propriété dans le façonnement des relations internationales, Reus-Smit a justement reproché aux autres constructivistes de mettre de l'avant une conception autoréférentielle de la souveraineté comme règle constitutive principale des relations internationales<sup>50</sup>. Il insiste ainsi sur la nécessité d'ancrer la souveraineté dans « des complexes plus larges de méta-valeurs constitutives » définissant l'iden-

45. David McNally adresse une critique similaire aux approches post-positivistes, déconstructivistes et post-marxistes dans *Bodies of Meaning*, Albany, State University of New York Press, 2001.

46. Frédéric-Guillaume Dufour et Sébastien Rioux, « La sociologie historique de la théorie des relations sociales de propriété », *Actuel Marx*, n° 43, 2008, p. 127.

47. Frederick-Guillaume Dufour, « Social-Property Regimes and the Uneven and Combined Development of Nationalist Practices », *European Journal of International Relations*, vol. 13, n° 4, 2007, p. 589.

48. *Id.*

49. Karl Marx, *Le Capital*, vol. III, Paris, Éditions sociales, 1976, p. 717.

50. D. O'Meara, *op. cit.*, p. 248.

tité des États<sup>51</sup>. L'explication du changement social et institutionnel élaborée par Reus-Smit procède donc par l'identification de normes morales. Malheureusement, il échoue à expliquer les sources sociales de ces normes. Malgré une prétention à saisir pourquoi différentes sociétés d'États développent différentes structures constitutionnelles par l'identification de complexes de méta-valeurs, ces derniers apparaissent chez Reus-Smit tout autant autoréférentiels que l'idée de souveraineté dans les travaux de plusieurs théoriciens des RI.

L'analyse des sources sociales des institutions ne peut se borner à l'idée qu'« animés par différentes normes, les États ont adopté différentes pratiques institutionnelles<sup>52</sup> ». Encore faut-il expliquer l'origine de ces normes et ancrer l'évolution de celles-ci dans des rapports de force en continuel changement et prendre acte que tant les pratiques prédatrices des unités politiques que leurs pratiques coopératives sont parties constitutives de, et en partie constituées par, les relations sociales de propriété et d'appropriation. Reus-Smit, Kokaz et Osiander, en situant la source du changement des institutions et des pratiques dans l'existence de traits culturels et idéationnels abstraits de la réalité sociale échouent à comprendre les processus sociaux à l'origine des normes et pratiques auxquelles ils portent leur attention.

### **Une analyse sociohistorique et comparative des « empires »**

Cherchant à identifier des déterminations profondes qui persisteraient sur de longues périodes malgré les changements observables à la surface des phénomènes, tant les projets théoriques associés au néoréalisme qu'à l'École anglaise présentent un biais structuraliste qui échoue à saisir la diversité des stratégies de territorialisation et d'appropriation mises en œuvre par différentes communautés politiques à différents moments de leur histoire. Bien qu'il ne succombe pas à un tel structuralisme, le constructivisme échoue lui aussi à fournir un cadre théorique capable d'aider à historiciser l'agentivité en raison de son ontologie idéaliste qui ignore le rôle de la lutte des classes dans le façonnement du changement social. Nous soutenons que l'étude de la guerre dans l'Antiquité inspirée de la théorie des régimes sociaux de propriété permet d'éviter les lacunes de ces littératures en prenant pour terrain disciplinaire la sociologie historique sans toutefois reproduire les problèmes méthodologiques posés par l'analyse multicausale de la sociologie néo-wébérienne, notamment sa tendance à appréhender le politique, l'économique,

51. Christian Reus-Smit, « The Constitutional Structure of International Society and the Nature of Fundamental Institutions », *International Organization*, vol. 51, n° 4, 1997, p. 556.

52. *Ibid.*, p. 560.

le culturel et le juridique comme des compartiments hermétiquement séparés<sup>53</sup>.

L'analyse proposée théorise les processus sociaux comme étant organiquement ancrés dans la grammaire générative des relations sociales de propriété, une grammaire qui, loin d'être déterministe, n'est pas pour autant contingente<sup>54</sup>. Puisque l'appropriation par la contrainte et l'usage de moyens violents sont des attributs de systèmes particuliers de production, la théorie des régimes sociaux de propriété insiste sur le fait que même le « militaire » doit être conceptualisé sans être séparé ni de l'économique ni du politique, contrairement à ce qu'affirment certains sociologues qui s'inspirent aujourd'hui de Max Weber pour comprendre l'évolution des sociétés<sup>55</sup>. Frédéric-Guillaume Dufour résume ainsi l'un des arguments centraux de Benno Teschke : le « militaire n'est pas un organisme social autonome dont les règles de reproduction sociale peuvent être abstraites de la rationalité sociale générée par un régime spécifique de propriété<sup>56</sup> ». Un retour à l'histoire est donc nécessaire pour reconstituer les sources sociales de la guerre et de la paix dans l'Antiquité. On ne peut assumer, par exemple, quel était le rôle des esclaves dans la production intérieure d'Athènes simplement en déduisant logiquement ce rôle d'un « mode de production » dont la structure ou la logique est abstraitement conceptualisée par la théorie. On ne peut pas davantage, contre les évidences historiques, assumer la nécessité absolue de l'esclavagisme pour l'émergence et la consolidation de la démocratie athénienne.

L'une des contributions décisives de Wood au débat concernant la démocratie grecque a été d'offrir une alternative au mythe de la populace oisive en ancrant sa conceptualisation du développement de la démocratie athénienne dans la grammaire générative des régimes sociaux de propriété. Ce qu'elle a ainsi mis en question n'est pas seulement l'existence d'un « mode de production esclavagiste », mais aussi le statut de la paysannerie, car « la majorité des

53. Par exemple, Theda Skocpol, *States and Social Revolutions: A Comparative Analysis of France, Russia, and China*, New York, Cambridge University Press, 1979; Charles Tilly, « War Making and State Making as Organized Crime », dans P. Evans, D. Rueschemeyer et T. Skocpol, *Bringing States back in*, New York, Cambridge University Press, 1985 et Michael Mann, *The Sources of Social Power: Volume 1, A History of Power from the Beginning to AD 1760*, New York, Cambridge University Press, 1986.

54. F.-G. Dufour, « Social-Property... », *op. cit.*, p. 589.

55. Pour une critique de ces auteurs néowébériens, voir Hannes Lacher, *Beyond Globalization: Capitalism, Territoriality, and the International Relations of Modernity*, Londres, Routledge, 2006, p. 22-31; Hannes Lacher, « International Transformation and the Persistence of Territoriality: Towards a New Political Geography of Capitalism », *Review of International Political Economy*, vol. 12, n° 1, 2005, p. 34-36; Frédéric-Guillaume Dufour et Sébastien Rioux, « La sociologie historique de la théorie des relations sociales de propriété », *Actuel Marx*, n° 43, 2008, p. 128-130; Benno Teschke, « Revisiting the "War-Makes-States" Thesis: War, Taxation and Social Property Relations in Early Modern Europe », dans Olaf Asbach et Peter Schroeder (dir.), *War, the State and International Law in Seventeenth Century Europe*, Aldershot, Ashgate, 2010, p. 35-62.

56. F.-G. Dufour, « Social-Property... », *op. cit.*, p. 589.

citoyens d'Athènes travaillaient pour gagner leur vie<sup>57</sup> ». Wood fait valoir que s'il est vrai que les citoyens d'Athènes étaient libres de l'obligation de « faire le travail dont les riches avaient besoin », ils n'étaient pas pour autant libres de travailler comme tel<sup>58</sup>. La démocratie athénienne eut des effets importants sur la relation entre les classes, notamment quant au fait que les paysans-citoyens n'étaient pas assujettis à des maîtres comme ils l'étaient ailleurs puisque leur statut civil a « limité les pressions en faveur de l'intensification de la production en limitant les deux principales formes d'appropriation des surplus, la rente et la taxation<sup>59</sup> ». La démocratie athénienne a aussi limité l'exploitation directe du travail (par exemple, la corvée), une limitation qui n'existait pas à Rome, où l'exploitation directe du travail était plus élevée, en particulier sous la forme d'obligations militaires.

Comme Athènes, Rome au V<sup>e</sup> siècle av. J.C. s'était développée en une petite cité-État avec un appareil d'État simple et peu élaboré. Une différence fondamentale la distinguait toutefois d'Athènes et de ses institutions démocratiques : la république romaine était aristocratique, essentiellement, « un instrument de propriétaires privés qui rivalisaient les uns avec les autres pour la richesse et le pouvoir<sup>60</sup> ». Les patriarches exerçaient une grande influence sur toutes les assemblées du peuple – c'est-à-dire sur les comices centuriates, les comices curiates et les comices tributes – et possédaient le pouvoir de désigner les membres du Sénat, une institution au cœur de la vie politique de la république. En outre, deux consuls désignés par l'aristocratie – et en temps de crise, un dictateur temporaire – avaient remplacé le roi. Si un tel arrangement entre les dirigeants aristocrates « convenait bien à leurs fins, il occasionnait aussi ses propres problèmes, exigeant encore, comme à Athènes, une gestion prudente des relations souvent tendues entre l'aristocratie et le peuple et entre les aristocrates rivaux eux-mêmes<sup>61</sup> ».

Jusqu'en 494 av. J.-C., l'aristocratie avait été assez puissante pour être la seule classe possédant le droit de citoyenneté. Quand la plèbe, afin de protester contre l'arbitraire de la loi et le fardeau de leurs dettes, menaça de ne pas défendre la ville face à l'envahisseur volsque, le peuple réussit à soutirer à l'aristocratie certains droits civiques et politiques, en particulier la création de magistratures spécifiquement plébéiennes<sup>62</sup>. Ce fut néanmoins loin de suffire pour que les inégalités sociales scandaleuses cessent d'exister dans la république. Son histoire peut ainsi être décrite comme celle « du déclin

57. Ellen M. Wood, *Democracy Against Capitalism*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995, p. 187.

58. E. M. Wood, *Peasant-Citizen...*, *op. cit.*, p. 81.

59. *Ibid.*, p. 56.

60. E. M. Wood, *Citizens...* *op. cit.*, p. 115.

61. *Ibid.*, p. 114.

62. Martin Breaugh, *L'expérience plébéienne*, Paris, Payot, 2007, p. 37.



des paysans et de la concentration croissante de terres et du pouvoir entre les mains de l'aristocratie<sup>63</sup> ». Certes, le statut civique éventuellement acquis par les paysans les protégea dans une certaine mesure contre une taxation excessive, mais il ne les a jamais libérés de l'obligation de participer aux activités militaires dans lesquelles la république a de plus en plus été engagée.

À cet égard, si les obligations militaires dans la cité athénienne « ont été circonscrites par les capacités, les objectifs et les rythmes des petits producteurs<sup>64</sup> », c'était tout le contraire à Rome. Là, le destin du paysan-citoyen a été « en grande partie déterminé par les exigences militaires de l'expansion impériale, ce qui le rendait vulnérable à la dépossession et à son remplacement par le travail des esclaves<sup>65</sup> ». Avec la professionnalisation de l'armée romaine, le soldat vint souvent à être séparé de son travail d'agriculteur pour de nombreuses années, voire de manière absolue, et la capacité des paysans à cultiver les sols a été, de cette manière, fortement compromise<sup>66</sup>. La longue absence des paysans s'acquittant de leur devoir militaire permettait ainsi aux plus riches d'augmenter la taille de leurs propriétés terriennes par un processus de dépossession<sup>67</sup>. L'analyse comparative qui suit montre comment ces différences dans les régimes sociaux de propriété ont eu des conséquences fondamentales pour la façon dont se menait la guerre à Athènes en comparaison de Rome.

### ***La guerre dans la Grèce antique***

À l'exception de la Guerre du Péloponnèse, les guerres faites par les Grecs étaient généralement de petite échelle et consistaient essentiellement en des tentatives de voler du grain ou du bétail en vue de combler des déficiences dans l'agriculture domestique<sup>68</sup>. À ce titre, « l'extension de la puissance militaire en mer appartenait à la même logique que les raids frontaliers<sup>69</sup> ». Ce n'est que lorsque les Grecs ont été confrontés aux invasions perses qu'ils se rallièrent sous la direction de Sparte et plus tard, sous celle d'Athènes. Mais même s'il est possible de parler de la constitution d'un « empire » athénien à cette époque<sup>70</sup>, Wood nous rappelle qu'il faut garder à l'esprit qu'il

63. E. M. Wood, *Citizens...*, op. cit., p. 115.

64. E. M. Wood, *Peasant-Citizen...*, op. cit., p. 109.

65. *Ibid.*, p. 59.

66. *Ibid.*, p. 124.

67. *Ibid.*, p. 60.

68. E. M. Wood, *Peasant-Citizen...*, op. cit., p. 124.

69. *Ibid.*, p. 125.

70. Nous partageons le point de vue d'Hannes Lacher quant à l'importance de comprendre l'hégémonie comme une forme historiquement spécifique de l'exercice du pouvoir dans les sociétés capitalistes à partir de 1870 et non un concept qui puisse être appliqué à n'importe quelle période de l'histoire. L'article s'en tient ainsi à la notion d'« empire » pour désigner les effets, par ailleurs limités, de la stratégie de territorialisation adoptée par

était «relativement petit», «de courte durée» et constitué par une «collection d'États tributaires peu structurée<sup>71</sup>». Plus important encore pour comprendre l'empire athénien est le fait que celui-ci était partie intégrante de l'organisation politique plus large de la *polis* et que pour cette raison, il était pleinement intégré au régime paysan<sup>72</sup>.

Bien que «le IV<sup>e</sup> siècle ait vu l'emploi considérable de [...] soldats mercenaires par les cités grecques<sup>73</sup>», et même s'il y avait parfois un noyau permanent très limité de soldats dans ces cités (1000 hommes à Argos, 300 en Élide, le même nombre à Thèbes, 600 à Syracuse, etc.<sup>74</sup>), les forces d'Athènes étaient constituées de milices paysannes dont les commandants étaient des fonctionnaires de rang civil<sup>75</sup>. Athènes ne disposait pas d'une armée permanente et les citoyens qui luttaient pour la polis gardaient donc des liens fermes dans leurs communautés ainsi que dans les exigences du travail de la terre<sup>76</sup>. Les guerres menées par les hoplites sur le champ de bataille étaient elles-mêmes étroitement liées à de telles exigences. Ces guerres, comme l'explique Finley,

étaient habituellement des affaires de courte durée dans les mois d'été, aboutissant à un seul engagement d'infanterie entre soldats lourdement armés se comptant par centaines ou milliers. Éventuellement, l'un côté ou l'autre rompaît et prenait la fuite, et le combat – et généralement la guerre – se terminait ainsi<sup>77</sup>.

Que les conflits militaires de la Grèce aient été ancrés dans des cultures paysannes explique pour beaucoup que si parfois «les champs pouvaient être brûlés, les vignes déracinées et les oliviers coupés», rarement, sinon jamais, ces actions étaient entreprises systématiquement et sur une large échelle<sup>78</sup>. La guerre

était endémique dans la ville grecque, mais les campagnes étaient de durée très limitée. Ces particularités découlent directement de l'importance de la campagne. [...] Beaucoup des combats dans la Grèce archaïque et classique se déroulaient entre des villes voisines en dispute quant à la frontière terrestre. Une grande partie de ces combats ne consistait pas tant en une guerre qu'en des raids et du piratage ne visant pas à menacer la vie humaine. [...] La guerre de ce genre, faite de raids, était le parfait complément à l'agriculture [...]. Derrière les activités

---

Athènes à partir de la fondation de la Ligue de Délos en 478 av. J.-C. Voir Hannes Lacher, *Beyond Globalization: Capitalism, Territoriality, and the International Relations of Modernity*, Londres, Routledge, 2006, p. 122-126.

71. E. M. Wood, *Peasant-Citizen...*, *op. cit.*, p. 124.

72. *Ibid.*, p. 123.

73. Moses I. Finley, *Politics in the Ancient World*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983, p. 59.

74. Jacques Harmand, *La guerre antique. De Sumer à Rome*, Paris, Presses Universitaires de France, 1973, p. 96.

75. M. I. Finley, *Politics...*, *op. cit.* p. 58.

76. E. M. Wood, *Peasant-Citizen...*, *op. cit.* p. 124.

77. Moses I. Finley, *The Ancient Greeks*, St Ives, Penguin Books, 1991, p. 68.

78. Andreas Osiander, *Before the State*, Oxford, Oxford University Press, 2007, p. 39.

militaires des cités grecques, ce sont les plaines qui étaient en cause. L'activité militaire de l'hoplite était ainsi parfaitement adaptée à la défense de la plaine<sup>79</sup>.

De toute évidence, la paysannerie était la première victime d'une telle logique de raids, comme l'illustre le dramaturge athénien Aristophane qui, dans *Les Acharniens* et dans *La Paix*, pleure l'épuisement de la paysannerie athénienne ayant subi les raids spartiates<sup>80</sup>. Visant « directement la richesse agricole de la région<sup>81</sup> », le raid comme aspect principal des activités militaires dans les temps antiques remonte aussi loin qu'à la conquête de Troie par les Achéens douze siècles av. J.-C., comme l'illustre Homère dans l'*Iliade* : brûlant la ville et partageant la richesse, les femmes et les enfants entre eux, les Achéens ne cherchaient pas à acquérir des territoires, mais du butin<sup>82</sup>.

Le vol de bétail, la piraterie et le pillage n'étaient d'ailleurs pas considérés comme de misérables moyens de survie adoptés par les plus pauvres, mais plutôt comme d'honorables professions « menées par des hommes de pouvoir pour le bien de leur propre profit et le soutien des pauvres »<sup>83</sup>. Thucydide explique que :

Dans les premiers temps, les Grecs et les barbares des côtes du continent et des îles, alors qu'ils commençaient de plus en plus à voyager sur des navires, commencèrent à pratiquer des raids [...]; ils attaquaient et pillaient les villes sans murailles ou composées de colonies isolées; ils gagnaient l'essentiel de leur vie grâce à cela, ne ressentant aucun sentiment de honte dans cette profession, et même plutôt se glorifiant en elle<sup>84</sup>.

Dans les faits, même les guerres plus tard menées en vue d'élargir l'empire athénien étaient consacrées à l'acquisition de tributs davantage que de territoires. Considérant l'importance de ces tributs, on peut se demander avec Wood si la *polis* athénienne aurait pu ou non être consolidée sans la construction de cet « appareil de soutien externe à la *polis* », l'empire, « dont les revenus ont permis à la démocratie de vivre au-dessus de ses capacités productives et sans taxer à outrance les capacités laborieuses de ses citoyens<sup>85</sup> » ? Puisque la ligue de Délos créée par Athènes était basée sur un système de contributions consistant soit en des navires et des marins, soit en argent, les tributs impériaux semblent avoir été essentiels pour les finances publiques d'Athènes pen-

79. Robin Osbourne, cité dans E. M. Wood, *Peasant-Citizen...*, *op. cit.*, p. 59-60.

80. Jacques Harmand, *La guerre antique. De Sumer à Rome*, Paris, Presses Universitaires de France, 1973, p. 25.

81. Robin Osbourne, *op. cit.*, p. 59.

82. Il faut ici nuancer l'idée que les villes conquises étaient complètement rasées ou que des populations entières aient été réduites en esclavage. Se penchant sur le cas du pillage de la ville de Corinthe par les Romains en 146 av. J.-C., Osiander a soulevé plusieurs arguments démontrant pourquoi cette idée est « simpliste » et non fondée. A. Osiander, *op. cit.*, p. 39-42.

83. Thucydide, cité dans Oswyn Murray, *Early Greece*, Glasgow, Fontana Paperbacks, 1980, p. 52.

84. *Id.*

85. E. M. Wood, *Peasant-Citizen...*, *op. cit.*, p. 122.

dant les périodes de guerre récurrentes<sup>86</sup>. L'une des innovations d'Athènes a été la rémunération du service public : celle-ci n'aurait peut-être pas été possible sans ces tributs. Il en est de même pour l'entretien de sa force navale<sup>87</sup>. Les guerres, par ailleurs, ont fourni de nouvelles terres et un travail pour un grand nombre d'Athéniens. Tous ces avantages de l'empire peuvent contribuer à expliquer pourquoi, même lorsque les Perses furent battus, Athènes ne permit pas aux membres de la Ligue de se retirer et les retint par la force lorsqu'il le fallut, réprimant toute révolte<sup>88</sup>.

Wood a montré que ces arguments, bien qu'*a priori* convaincants, doivent être sérieusement nuancés. Le premier argument qu'elle invoque en est un temporel : la période de l'empire ne dura pas plus de la moitié de la durée de la période démocratique, et même la marine a précédé et survécu à l'empire. Le deuxième argument est qu'après que l'empire eut diminué de taille, le nombre de fonctions publiques rémunérées par les finances publiques a non seulement été maintenu, mais même augmenté. Enfin, Wood insiste sur le fait que l'importation de grains – qui constituaient une grande partie des revenus impériaux – n'a pas provoqué d'importants changements dans la structure de la production agricole d'Athènes<sup>89</sup>. Si la politique d'Athènes a été expansionniste, l'un de ses principaux objectifs consistait, comme Finley l'a fait valoir, à favoriser « les connexions athéniennes avec Thrace et le sud de la Russie, lesquelles avaient une importance stratégique, mais avant tout en tant que source vitale d'importation de grains pour Athènes<sup>90</sup> ». Comme les raids sur terre, la puissance navale athénienne était donc principalement utilisée pour combler les carences agricoles sur le plan intérieur en sécurisant les routes maritimes pour l'importation de produits agricoles<sup>91</sup>.

Wood va jusqu'à suggérer qu'« au lieu de supposer que la flotte athénienne ait augmenté afin de satisfaire une impulsion impériale, on serait plus près d'une compréhension adéquate de l'empire si on inverse l'ordre de causalité : l'empire a grandi dans le but de maintenir la force navale<sup>92</sup> ». La logique était donc exactement contraire à celle de l'empire romain. Si celui-ci, soutient-elle, avait sans aucun doute l'avantage de diminuer le risque d'agitation populaire à Rome en allégeant le fardeau fiscal des citoyens au moins pour un temps, il a néanmoins été entièrement construit dans le but

86. Le tribut annuel payé à Athènes équivalait approximativement au revenu public athénien provenant des sources domestiques. M. I. Finley, *The Ancient Greeks*, op. cit., p. 62.

87. E. M. Wood, *Peasant-Citizen...*, op. cit., p. 122.

88. M. I. Finley, *The Ancient Greeks*, op. cit., p. 62.

89. E. M. Wood, *Peasant-Citizen...*, op. cit., p. 123.

90. M. I. Finley, *The Ancient Greeks*, op. cit., p. 63.

91. E. M. Wood, *Peasant-Citizen...* op. cit., p. 125.

92. *Ibid.*, p. 125.

de fournir toujours davantage de terres à l'aristocratie dirigeante<sup>93</sup>. À Rome, donc, « non seulement l'organisation de l'armée, mais aussi la structure de l'agriculture elle-même a été façonnée par les exigences de l'expansion territoriale<sup>94</sup> ». Lorsque compris comme caractéristique centrale des régimes sociaux de propriété précapitalistes, l'usage de la contrainte physique en tant que trait commun de l'appropriation des richesses met en évidence l'ampleur des différences dans les causes, les moyens et les fins par et pour lesquels les guerres ont été menées dans différentes sociétés.

### **La guerre dans la Rome antique**

Comme à Athènes, paysans et seigneurs romains avaient été réunis dans une même communauté civique et partageaient une même vie publique. Comme à Athènes, l'armée romaine était constituée de citoyens, la plupart des soldats étant de petits propriétaires paysans. Réparties sur six siècles, la conquête romaine a cependant été plus continue que tout autre en termes de durée. Si le maintien de ce vaste empire a éventuellement nécessité une armée de métier, la légion romaine a néanmoins été longtemps composée principalement de milices citoyennes. Un renvoi automatique accompagnait même la fin des campagnes militaires annuelles. Ni en droit ni en pratique, une armée permanente n'a donc pas existé à Rome avant la dictature de César autour de 44-55<sup>95</sup>. À partir de cette époque, cependant, l'armée romaine devint graduellement « la plus grande et plus coûteuse force militaire que le monde n'avait vue alors<sup>96</sup> ».

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les aristocrates romains ont été les principaux bénéficiaires de l'expansion territoriale de l'empire<sup>97</sup>. Pour cette raison précise, les différences de tailles et de moyens ainsi que les finalités des activités militaires de Rome par rapport à ceux d'Athènes étaient énormes. Parmi les différences essentielles, soulignons que tandis que les esclaves n'ont jamais remplacé les paysans athéniens sur leurs domaines, « la population active agricole dans la patrie impériale [romaine] a été de plus en plus constituée d'esclaves, disponibles dans un nombre sans précédent en raison de la conquête et du commerce<sup>98</sup> ». L'absence des paysans sur leurs terres combinée à l'expansion de l'empire permit à la classe dirigeante romaine d'amasser des fortunes privées de proportions stupéfiantes, au moyen du pillage systématique des territoires conquis, de l'exploitation de la paysan-

93. E. M. Wood, *Citizens...*, *op. cit.*, p.116.

94. E. M. Wood, *Peasant-Citizen...* *op. cit.*, p. 125.

95. J. Harmand, *op. cit.*, p. 96.

96. Ellen M. Wood, *Empire of Capital*, New York et Londres, Verso, 2003, p. 26.

97. E. M. Wood, *Peasant-Citizen...*, *op. cit.*, p. 125.

98. E. M. Wood, *Citizens to Lords*, *op. cit.*, p.115.

nerie romaine, et de la corruption<sup>99</sup>. Ce modèle d'appropriation permet d'expliquer comment la ville finit par acquérir une position de domination relative à mesure que l'expansion impériale se poursuivait, car elles « étaient le domaine social et politique des élites locales romanisées qui gouvernaient dans les faits la campagne<sup>100</sup> » – contrairement à Athènes où la ville faisait unité avec la campagne.

Les aristocrates romains ont « longtemps résisté à l'émergence d'un appareil d'État professionnel<sup>101</sup> » et ont préféré gouverner « par ce qui allait devenir une large coalition d'aristocraties terriennes locales<sup>102</sup> ». Pour cette raison, Rome sous sa forme républicaine n'a jamais eu d'administration militaire, même lorsque de nouveaux besoins furent générés par la seconde guerre punique (264–146 av. J.-C.). Accablée par le coût des armées, la république aristocratique, plutôt que de créer une administration militaire professionnelle, a préféré recourir aux services privés de personnes dont l'enrichissement contribua éventuellement à la création des cliques d'affaires au II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. C'est seulement avec l'empire qu'une fonction publique administrative fut mise au point dans le but d'extraire plus d'impôts afin de maintenir la puissance militaire de l'empire, avant de finalement démontrer des problèmes de surplus d'effectifs au IV<sup>e</sup> siècle<sup>103</sup>. Sous l'empire, « l'armée constituait la principale dépense » et maintenir l'armée « devint un facteur important pour déterminer l'utilisation faite des terres »<sup>104</sup>, la seule source sûre et constante de richesse pour les aristocrates car elles procuraient des denrées et constituaient la base de la taxation.

La conquête de la Gaule par Jules César est une illustration frappante de la logique économique qui sous-tendait plusieurs des opérations militaires romaines. L'une des principales raisons pour lesquelles César est effectivement allé en Gaule est de ramener des ressources, notamment des métaux précieux, afin de financer ses armées tout en annexant à Rome les meilleures terres de l'Occident. La conquête de la Gaule a posé les jalons de l'expansion impériale en ce que celle-ci n'allait s'intéresser qu'aux terres fertiles, une ligne directrice qui explique en partie le tracé des limes germaniques (s'arrêtant aux régions couvertes d'arbres feuillus et laissant à l'extérieur celles couvertes de conifères) et les limites de la conquête de la Bretagne<sup>105</sup>. Contrairement à d'autres civilisations antiques, les charges officielles dans le contexte

.....  
<sup>99</sup>. *Ibid.*, p.116.

<sup>100</sup>. E. M. Wood, *Empire...*, *op. cit.*, p. 55.

<sup>101</sup>. E. M. Wood, *Citizens*, *op. cit.*, p. 114.

<sup>102</sup>. E. M. Wood, *Empire...*, *op. cit.*, p. 28.

<sup>103</sup>. J. Harmand, *op. cit.*, p. 128.

<sup>104</sup>. E. M. Wood, *Peasant-Citizen...*, *op. cit.*, p. 125.

<sup>105</sup>. J. Harmand, *op. cit.*, p. 84.

de l'Empire romain fournissaient le meilleur moyen d'avoir accès à la terre<sup>106</sup>, ce qui contribue à expliquer pourquoi «le commandement militaire de la Rome républicaine est resté à la fois une obligation et une prérogative des deux consuls, et sans doute souvent la principale raison pour laquelle un individu lorgnait les charges publiques<sup>107</sup>» alors qu'aucun lien automatique de ce genre n'existait à Athènes.

Cette combinaison spécifiquement romaine de l'État impérial et de la propriété privée a finalement été reprise dans le droit romain, notamment dans sa définition sans pareille de la propriété individuelle absolue (*dominium*)<sup>108</sup>. C'est elle qui, en définitive, a établi «la propriété privée en tant que lieu autonome de pouvoir social, détaché de, bien que soutenu par, l'État<sup>109</sup>». Vu sous cet angle, le régime social de propriété féodal qui a succédé à l'Empire romain était totalement enraciné dans la privatisation du pouvoir déjà présent dans le régime social de propriété romain<sup>110</sup>. Lorsque l'expansion de l'empire romain s'est arrêtée, Rome n'a pu continuer de compter sur l'important afflux d'esclaves généré par ses actions militaires de grande envergure – à l'exception d'un petit marché en marges – comme cela avait été le cas dans les siècles précédents. Mais puisque la plus grande part de l'appropriation des surplus provenait du travail des paysans libres, la désintégration de l'État central n'affecta pas indûment le pouvoir autonome de la propriété. Les vieilles relations politiques entre gouvernants et sujets ont peu à peu disparu au profit de nouvelles relations sociales entre seigneurs et paysans<sup>111</sup>. Ces deux classes, à cette époque, allaient reproduire leur pouvoir social de manière substantiellement différente que sous l'Empire romain. Le féodalisme était sur le point de naître<sup>112</sup>.

## Conclusion

L'examen historique et sociologique des régimes sociaux de propriété dans l'Antiquité gréco-romaine met en lumière les lacunes de la façon dont les approches théoriques qui dominent la discipline des RI appréhendent la question de la paix et de la guerre. Non seulement la théorie des régimes sociaux de propriété refuse-t-elle de considérer la société comme un ensemble clos et conceptuellement distinct de l'«international» à la manière

106. E. M. Wood, *Empire...*, *op. cit.*, p. 32.

107. M. I. Finley, *Politics...*, *op. cit.*, p. 68.

108. E. M. Wood, *Empire...*, *op. cit.*, p. 32.

109. Ellen M. Wood, *Democracy Against Capitalism*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995, p. 251-252.

110. *Ibid.*, p. 251-252.

111. F.-G. Dufour, «Social-Property...», *op. cit.*, p. 589.

112. Benno Teschke, *The Myth of 1648: Class, Geopolitics and the Making of Modern International Relations*, Londres et New York, Verso, 2003.

des néoréalistes, mais elle souligne également les insuffisances de la méthodologie idéal-typique utilisée par l'École anglaise et la sociologie wébérienne. Cette méthodologie tend à réifier les catégories utilisées pour l'analyse des relations sociales plutôt que de dynamiser et de processualiser le changement social. En raison de l'attention qu'il accorde à conceptualiser l'agentivité, le constructivisme apparaît aux premiers abords mieux outillé pour conceptualiser ce changement. Il ignore néanmoins les identités, institutions et structures de classes qui constituent un pan fondamental de la réalité sociale co-constitutive des agents. Le constructivisme se butte aux limites explicatives de l'ontologie idéaliste qui faillit à appréhender la forme sociale spécifique de l'activité productive et des relations d'appropriation des surplus comme dimension constitutive de sa problématique.

Adoptant le matérialisme historique sans succomber au téléologisme qui guide les analyses en termes de « mode de production », les recherches de Wood indiquent que les régimes sociaux des différentes communautés politiques de l'Antiquité gréco-romaine ont poursuivi des trajectoires géopolitiquement différenciées tant en ce qui concerne le façonnement de leurs institutions politiques et juridiques que l'organisation de leur reproduction matérielle et spatiale. Son analyse des régimes sociaux de propriété nous permet de reconnaître que l'émergence de la démocratie athénienne fut le résultat direct des luttes sociopolitiques menées par les producteurs immédiats sans que la présence des esclaves ne soient une condition *sine qua non* de la réalisation de la démocratie. Elle permet également d'expliquer les différences fondamentales ayant existé entre la guerre telle qu'elle était menée à Athènes et celle qui était menée par Rome là où le marxisme structuraliste subsume ces différences sous une même catégorie analytique : celle du « mode de production esclavagiste ».

En étudiant le régime social de propriété de la république romaine, Wood montre que la concurrence inter-aristocratique exacerbée dans la Rome antique a généré une logique d'expansion territoriale qui diffère fondamentalement des conflits militaires subordonnés au rythme de vie des paysan-citoyens athéniens cherchant généralement par l'activité militaire à compenser pour de mauvaises récoltes ou d'autres insuffisances dans la production. La compétition entre aristocrates dans le contexte d'une république fondée sur la fortune privée a été le facteur décisif dans ce qui allait être la plus longue période d'expansion territoriale dans l'histoire de l'humanité. À ce titre, les différences qualitatives entre l'« empire » athénien et l'empire romain furent considérables puisque le premier n'a pas mené à la séparation des paysans et de leurs terres contrairement à Rome où la concentration de



la propriété a atteint des proportions qui n'ont jamais eu lieu à Athènes. En raison de différences fondamentales dans la configuration des rapports de force entre classes sociales et de la nature des formes prises par l'exercice du pouvoir, les citoyens athéniens, dans un cas, et l'élite aristocrate, dans l'autre, ont adopté des stratégies de territorialisation fort différentes quant à leurs objectifs de guerre.

Les analyses de la guerre et la paix en RI gagneraient à porter une plus grande attention aux luttes de classes et aux régimes sociaux de propriété afin de saisir la signification historique de la guerre et des moyens par lesquels elle est conduite, notamment la façon dont les activités militaires qui complètent les capacités de production et d'appropriation dans différentes sociétés revêtent des formes diverses que l'on peut comprendre en analysant la spécificité historique de leurs régimes sociaux de propriété respectifs. La prise en compte de l'analyse des relations sociales de propriété pour spécifier la nature territoriale, militaire, politique et administrative qui caractérisent les dynamiques de reproduction sociale et spatiale des régimes sociaux engendre des gains théoriques non seulement dans l'analyse des conflits militaires, mais aussi dans l'analyse des empires.